



FINGERHUT DROIT DE LA FAMILLE

Fiche pratique publié le **09/07/2014**, vu **1192 fois**, Auteur : [FINGERHUT](#)

Divorce, PACS, garde des enfants, succession, donation, régime matrimonial, co-investissement immobilier... toutes les perturbations liées à la vie de famille nécessitent dans bien des cas d'être secondé(e) par un professionnel. Un conseil juridique compétent en Droit de la famille pourra vous écouter, vous informer, défendre vos droits et préserver autant que possible vos liens familiaux et vos intérêts.

Divorce, PACS, [garde des enfants](#), succession, donation, régime matrimonial, co-investissement immobilier... toutes les perturbations liées à la vie de famille nécessitent dans bien des cas d'être secondé(e) par un professionnel.

Un conseil juridique compétent en Droit de la famille pourra vous écouter, vous informer, défendre vos droits et préserver autant que possible vos liens familiaux et vos intérêts.